

QUESTION ORALE

De : Mme Danielle CARON, députée bruxelloise

A : M. Bruno De Lille, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de l'Égalité des Chances et de la Simplification administrative et Mme Brigitte Grouwels, Ministre des Transports et des Travaux Publics.

Concernant : les déplacements à vélo en Région de Bruxelles-Capitale

Deux cyclistes ont eu des accidents très graves dans notre Région cette semaine. L'un d'entre eux a perdu la vie. Les causes de ces accidents sont les mêmes : à chaque fois, la roue avant du vélo s'est coincée dans un rail de tram.

Même si les accidents mortels impliquant un vélo sont relativement rares à Bruxelles, je voudrais attirer votre attention sur l'urgence qu'il y a de mettre tout en œuvre pour que la sécurité des cyclistes soit réellement une priorité.

L'accord de Gouvernement prévoit que « les voiries régionales seront progressivement aménagées au profit des cyclistes. Les investissements en aménagements pour la finalisation de tous les ICRs-itinéraires cyclables régionaux seront finalisés dans les 5 ans. Là où c'est possible, ces pistes cyclables devront être séparées de la voirie. Les projets d'aménagement et de rénovation de voirie intégreront systématiquement des exigences de "cyclabilité". »

Par ailleurs, pour obtenir une diminution de 20% du trafic automobile, le vélo constitue un atout indéniable.

Les associations de défense de cyclistes sont inquiètes quant au respect de l'engagement pris par le Gouvernement. Ces associations estiment, en effet, que la création des itinéraires cyclables régionaux n'avance pas assez vite.

J'aimerais avoir une réponse aux questions suivantes :

- ➔ Pourriez-vous me dire quel sera le phasage des travaux afin que toutes les voiries régionales soient équipées de pistes cyclables ou d'un marquage vélo adapté, garantissant des conditions optimales de sécurité aux cyclistes ?
- ➔ Quel sera le timing des **aménagements** permettant aux cyclistes de ne plus se mettre en danger lors du franchissement de certains obstacles interrompant le parcours cyclable (voir ferrée, pentes dangereuses, tunnels,...)

- ➔ Enfin, j'aimerais savoir quel développement est prévu pour les itinéraires cyclables régionaux (ICR) fléchés qui permettent de relier les différents pôles stratégiques de la Région en traversant plusieurs communes.